

Passe sanitaire : un hypermarché Leclerc contourne l'obligation de contrôle

Situé dans un centre commercial de plus de 20.000m², le directeur du magasin permet aux clients d'accéder uniquement à son magasin sans passe sanitaire.

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 44 minutes



Les grandes surfaces risquent une fermeture administrative, voire un an d'emprisonnement et 9.000 euros d'amende si elles ne procèdent pas aux contrôles. *Philippe LOPEZ / AFP*

Le directeur de l'hypermarché Leclerc de Roques-sur-Garonne (Haute-Garonne), situé dans un centre commercial de plus de 20.000 m² où le passe sanitaire est désormais systématiquement contrôlé, a mis en place une entrée sans passe sanitaire.

Le dispositif permet aux clients d'entrer depuis le parking, sans présenter le passe sanitaire. Ils peuvent accéder uniquement au magasin Leclerc, car pour entrer dans la galerie marchande, il faut présenter un QR code.

«Distorsion de concurrence»

«Aujourd'hui si notre magasin de 13.500 m² n'était pas adossé à la galerie marchande, nous pourrions accueillir nos clients sans contrôle de passe sanitaire», déplore Jacques Blimont, qui dénonce une «distorsion de concurrence». «Nous devons regarder les consommateurs aller

dans les magasins concurrents proches de chez nous pour trouver les produits qu'ils pourraient acheter chez nous», ajoute-t-il.

La préfecture de Haute-Garonne n'a pas répondu aux sollicitations de l'AFP. Rendu possible par la loi depuis une semaine, le gouvernement a demandé aux préfets de l'imposer pour les surfaces de plus de 20.000 m² dans les départements où le taux d'incidence dépasse les 200 pour 100.000 habitants sur une semaine.

Comme les bars et restaurants, les grandes surfaces concernées risquent une fermeture administrative, voire un an d'emprisonnement et 9.000 euros d'amende pour leurs exploitants si elles ne procèdent pas aux contrôles.